

« 06/12/2023 »

## Ils avaient pillé des tombes et volé des bijoux en or, deux hommes condamnés en Charente-Maritime



Les deux prévenus ont ouvert plus de 30 cercueils.

© (Photo d'illustration, Congerdesign/Pixabay)

Par LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE AVEC NEWSGENE

Publié le 06/12/2023 à 16:51

mis à jour le 06/12/2023 à 16:51



**Deux hommes de 24 et 33 ans ont été condamnés à deux ans de prison ferme après avoir pillé des tombes dans deux cimetières de Charente-Maritime. Ils ont arraché bijoux et dents en or sur les corps des défunts.**

Des vols sordides. Dans la nuit du 15 au 16 juin 2023, deux hommes ont pillé des tombes dans les cimetières de Chartuzac et de Tugéras-Saint-Maurice, deux communes de **Charente-Maritime**. Incarcérés après leur interpellation, ils étaient jugés mardi 5 décembre 2023 devant le tribunal correctionnel de Saintes, rapporte *La Charente Libre*.

La nuit des faits, les prévenus ont ouvert 22 caveaux et fracturé plus de 30 cercueils. Ces deux amis, âgés de 24 et 33 ans, n'ont pas hésité à malmener les corps des défunts en éparpillant des ossements dans les allées des cimetières. Leur objectif : mettre la main sur de l'or. Ils ont alors volé des bijoux mais également arraché des dents en or. Le lendemain des faits, un des compères aurait récupéré 600 euros en revendant 30 grammes du métal précieux.

## **Deux ans de prison**

Pour remonter jusqu'aux deux voleurs, les gendarmes ont effectué des relevés ADN sur tous les caveaux et cercueils visités. Leurs traces ont été retrouvées sur une lame de cutter et une tombe.

Les prévenus ont tous les deux été condamnés à deux ans de prison ferme, assortis d'un sursis probatoire d'un an. Ils restent incarcérés. Ils devront également indemniser les parties civiles. Les dégâts dans les deux cimetières sont estimés à près de 40.000 euros. L'État, le département de la Charente-Maritime et la Communauté de communes devraient débloquer 70.000 euros d'aides pour les deux villages ainsi que pour les familles des défunts.

